



Moisissure dans notre appartement a qui la faute.

Par **Laurélia76**, le **18/01/2011** à **10:50**

Bonjour,rrnrnJe suis, avec mon ami, locataire d'un vieux appartement de 42m². Dès notre emménagement j'ai constatée de la moisissure dans notre chambre, j'ai donc téléphonée a notre propriétaire qui m'as de surveiller et de la tenir au courant, ce que j'ai fait. rnrnMais voilà au moment au nous voulons déménager j'ai contacté la propriétaire au sujet de ces moisissures, elle ce dit ne pas être au courant et que c'est nous qui avons mis les moisissures sur les murs !!!!!rrnrnBien sur comme j'avais confiance en ma propriétaire a ce moment là je n'est pas fait de constat. Notre préavis prend fin début Avril, est ce que je peux encore faire un constat ? sachant que la présence de moisissure est pas volontaire (nous aerons 2 fois par jours) il est normalement pas a notre charge ?rrnrnJ'ajoute que les moisissures est pas les seuls soucis de cette appartementrrnrnMerci

Par **chris_idv**, le **18/01/2011** à **11:26**

Bonjour,rrnrnSi le logement est conçu avec un système de ventilation efficace il ne devrait pas y avoir de problème d'humidité à l'origine de moisissures.rnrnDonc:rrnrn1) soit il y a un système de ventilation efficace et la responsabilité pour la présence de moisissures dans le logement relève du locataire (mauvaise utilisation du système de ventilation, bouchage des aérations etc...)rrnrn2) soit il n'y a pas de système de ventilation efficace et le propriétaire du logement est responsablerrnrnCordialement,

Par **Laurélia76**, le **18/01/2011** à **11:34**

Nous avons seulement nos fenêtres pour aérer, il y a aucune bouche d'aérations ou autres.

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **15:55**

Est-ce que les moisissures sont indiquées dans l'EDL d'entrée ?
Si non, avez-vous avisé par LRAR, le bailleur, du problème ?
[citation]2) soit il n'y a pas de système de ventilation efficace et le propriétaire du logement est responsable [/citation]
non, pas forcément. Il appartient au locataire d'aérer correctement (on préconise, d'ouvrir les fenêtres une heure par jour) et de chauffer correctement (le chauffage est-il collectif) ?
Le bailleur n'est pas responsable d'office.

Par **Laurélia76**, le **18/01/2011** à **20:37**

Non le chauffage est pas collectif, j'ouvre plus d'une heure chaque matinée, les moisissures ne figure pas l'Etat des lieux. Nous avons pas envoyée d'AR, je suis trop naïve et j'avais pensée que juste le fait d'appeler aurait suffit, c'est notre premier appartement...

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **00:25**

Donc il est possible que les moisissures soient dues au manque de chauffage. Difficile pour vous de prouver la responsabilité du bailleur en si peu de temps. Un constat ne fera que constater la présence de moisissures, pas la cause (là il faudrait un expert)
Je vous conseille de les nettoyer, de faire du cache-misère

Par **Laurélia76**, le **19/01/2011** à **08:20**

C'est certainement pas un manque d'aération et de chauffage je chauffe toute la journée sauf la petite heure où j'aère, c'est normal faut bien chasser l'air vicié....
J'ai oubliée de préciser que j'ai remarquée la moisissure quelque semaines après notre emménagement et que la moisissure se situe seulement sur les murs donnant sur la façade.